

publié sur le site internet de la
collectivité le 30/06/2023

RF
PREFECTURE DE L'ARDECHE

République française Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 30/06/2023
ARDECHE007-200072007-DE_2023_63-DE

Extrait du registre des délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE
Place de la Mairie – 07470 COUCOURON

Séance du jeudi 29 juin 2023

Membres
en exercice : 37

Date de la convocation : 23/06/2023

Présents : 28

Le jeudi 29 juin 2023 à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à Coucouron sous la présidence de Jacques GENEST,

Votants :

32

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

REFUS DE VOTE : 0

Présents : Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Françoise BENOIT, James BOUVIER, Claude BRUN, Thierry CHAMPEL, Serge CHARPENAY, Jérôme DELDON, Geneviève DUNY, Francis ENJOLRAS, Elisabeth FALGON, Jacques GENEST, Martine IMBERT, Bernard JACQUEMIN, Jean LIHOSSIER, Emile LOUCHE, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Claude MONCEAU, Laurence PREVOST, Thibault ROBERT, Christophe ROUX, Dominique TRIN, Christian VIDAL, Magalie MOULIN
Représentés : Sébastien BOURDELY par Thibault ROBERT, Sébastien PRADIER par Jacques GENEST, John SERROUL par Françoise BENOIT, Charles VALETTE par Martine IMBERT
Absents : Patrick COUDENE, Jérôme GROS, Denise LAFFARRE, Marylaine MERCIER, Géraldine REYNAUD
Secrétaire de séance : Michel LOUIS

DE_2023_63 - Objet Désignation des représentants LEADER

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les délibérations du Conseil communautaire n°2022-65 en date du 17 novembre 2022 et n°2022-77 en date du 15 décembre 2022, portant candidature LEADER commune du GAL Ardèche et approuvant la convention relative à l'entente,

Considérant que la Communauté de communes Montagne d'Ardèche fait partie des 17 EPCI ardéchois constituant, avec le PNR Monts d'Ardèche, le GAL Ardèche porté par ARCHE Agglo.

Monsieur le Président propose de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour assister aux instances du GAL Ardèche notamment le Comité de programmation,

Candidat représentant titulaire

Christian Vidal

Candidate représentante suppléante

Françoise Benoit

Sur rapport du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- **de désigner** monsieur Christian VIDAL en tant que représentant titulaire, et, madame Françoise BENOIT en tant que représentante suppléante, pour siéger au sein des instances du GAL Ardèche.
- **d'autoriser et de mandater** le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.



Fait et délibéré à Coucouron, le 29 juin 2023,
Le Président, Jacques GENEST